
CHARTRE du partenariat citoyen du Réseau Précrisa

COMITÉ DE RÉDACTION

Audrey L'Espérance, codirectrice d'axe Précisa, ENAP

Clara Dallaire, codirectrice d'axe Précisa, citoyenne partenaire

Guy Poulin, codirecteur Précisa, citoyen partenaire

Micheline Najm, coordonnatrice exécutive Précisa

Le comité exécutif, le conseil scientifique et les membres du Précisa ont été consultés entre juin et août 2025. Nous les remercions pour leurs contributions qui ont significativement enrichi le contenu et qui ont été intégrées dans la version actuelle du document.

Comment citer ce document

Réseau de prévention des crises en santé, Précisa (2025). *Charte du partenariat citoyen du Réseau Précisa*. <https://doi.org/10.65130/jL0sQw9>



Ce document est sous licence [CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/).

Vous êtes libre de partager et d'adapter ce document, y compris à des fins commerciales, à condition d'en créditer l'auteur conformément aux termes de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

1. Introduction

1.1 CONTEXTE

Le Précisa est un réseau de recherche thématique des Fonds de recherche du Québec – secteur Santé (FRQS). Il rassemble et mobilise des personnes issues de divers milieux et différents secteurs autour de la recherche visant à mieux prévenir, se préparer, agir et se rétablir des crises affectant la santé.

Le Réseau propose de mettre en commun les ressources et les expertises du Québec et d'ailleurs pour atteindre quatre objectifs stratégiques principaux de la gestion des crises et de l'approche Une seule santé¹. Ces objectifs s'inscrivent dans la vision 4C des Nations Unies en matière de gestion de crises, que nous appliquons à la recherche, soit la Coordination, le développement des Capacités, la Communication et la Collaboration². Le Précisa y ajoute un 5^e «C» : la Confiance.

Le Précisa est fondé sur les trois grands principes directeurs suivants qui guident l'ensemble de ses activités et auxquels tous les membres souscrivent: la santé durable via l'approche Une seule santé, la démarche collaborative et le partenariat citoyen.

1.2 OBJECTIFS DE LA CHARTE

La Charte du partenariat citoyen est destinée à l'ensemble des membres du Réseau et vise à atteindre les objectifs suivants:

- Établir une vision commune du partenariat citoyen au sein du Réseau Précisa;
- Guider les membres du Réseau dans leur réflexion systématique sur le développement d'une stratégie de partenariat citoyen;
- Structurer cette stratégie de manière cohérente à travers les diverses activités du Réseau;
- Inspirer des initiatives externes visant l'intégration de bonnes pratiques pour soutenir l'engagement des personnes citoyennes et la valorisation de leurs savoirs.

2. Qu'est-ce que le partenariat citoyen?

Le partenariat citoyen est avant tout une posture. C'est une manière de travailler ensemble, entre personnes citoyennes, chercheuses et décideuses, pour mettre en commun nos savoirs, nos compétences, nos expériences et nos ressources pour atteindre des objectifs partagés. Cette posture est à la fois relationnelle et professionnelle,

¹ Précisa (2025). *Qu'est-ce que l'approche Une seule santé?* <https://precisa.ca/une-seule-sante/>

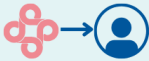
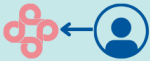
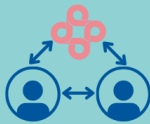
² Précisa (2024). *Charte du Réseau Précisa*.

fondée sur la collaboration, la confiance mutuelle et la co-responsabilité entre partenaires. Souple et agile, elle cherche à créer des espaces inclusifs où chaque personne peut contribuer de manière significative. L'objectif est de favoriser une collaboration équitable, où les personnes citoyennes sont reconnues comme de véritables partenaires.

Les personnes citoyennes forment un groupe vaste et diversifié, qui inclut autant le grand public que les personnes directement concernées par un enjeu ou les personnes usagères des services publics, notamment le réseau de la santé, sans égard au statut civil. Une attention particulière est portée aux personnes historiquement ou systématiquement moins entendues. Cette diversité est essentielle à reconnaître, car chaque groupe apporte une perspective unique et complémentaire. Pour que les projets soient pertinents et bien ancrés dans la réalité, il est important de tenir compte de toutes ces voix et de les mobiliser de façon adaptée au contexte.

Tel qu'illustré dans la figure 1 ci-dessous, la posture de partenariat peut se manifester sous différentes formes³. Quelle que soit la forme choisie, l'essentiel est de viser une coconstruction entre personnes citoyennes, chercheuses et décideuses. Cette coconstruction peut notamment se traduire par l'élaboration conjointe de messages informatifs, de questionnaires, de guides d'entrevue ou de chartes de projet. La rédaction partagée d'un mandat d'engagement permet, quant à elle, de préciser les attentes et d'assurer une compréhension commune des modalités du partenariat citoyen entre toutes les parties concernées (voir annexe).

Figure 1 : Formes d'engagement des partenaires citoyens et exemples d'application

INFORMATION	CONSULTATION	IMPLICATION	COLLABORATION	AUTONOMISATION
				
Je consulte l'infolettre du Réseau et j'assiste à un webinar pour m'informer sur les projets et les avancées en cours. Je co-construis des messages destinés au public en collaboration avec des personnes concernées.	Je fais entendre mon point de vue en répondant à un sondage ou en participant à une séance de discussion structurée. Je co-construis un questionnaire avec des personnes concernées.	Je prends part activement à un atelier de travail portant sur un enjeu précis ou une étape déterminée d'un projet. J'anime des groupes de discussion en collaboration avec des personnes concernées.	Je partage les responsabilités et je participe aux décisions à toutes les étapes d'un projet, de sa conception à sa mise en œuvre.	Je prends l'initiative de développer et de piloter un projet, avec l'accompagnement et le soutien du Réseau.

³ International Association for Public Participation, *IAP2 Spectrum of Public Participation*, 2024, disponible en ligne : [IAP2](https://iap2.ca).

3. Engagements du Précrisa

Le Réseau Précrisa adopte la posture de partenariat citoyen qui guide l'ensemble de sa gouvernance et de ses activités. Le Réseau soutient aussi activement l'engagement des personnes citoyennes. Il valorise leurs expériences et leurs savoirs à travers les processus décisionnels et la coconstruction des projets réalisés. Le Précrisa et ses membres considèrent que la recherche sur les crises en santé développée en partenariat avec les personnes citoyennes est ancrée dans l'approche Une seule santé et la santé durable. La recherche en partenariat est plus démocratique et de grande qualité⁴.

Ainsi, le Précrisa s'engage à :

- Assurer la présence de partenaires citoyens dans toutes les composantes de sa structure de gouvernance;
- Assurer la présence de partenaires citoyens dans tous les projets soutenus par le Réseau en les intégrant autant que possible, en amont et tout au long du processus pour une réelle coconstruction;
- Inclure une réflexion systématique sur le partenariat dans toute initiative du Réseau;
- Reconnaître le statut de cochercheur ou cochercheuse aux partenaires citoyens au sein du Réseau qui s'impliquent dans nos instances de gouvernance et dans la coconstruction d'initiatives de recherche;
- Déployer les moyens nécessaires et efficaces pour rejoindre les personnes citoyennes, et les compter parmi les membres du Réseau;
- Offrir aux partenaires citoyens une compensation financière du temps consacré dans l'implication au sein du Réseau (consulter le mandat d'engagement en annexe pour les modalités de compensation du Réseau Précrisa);
- Accompagner les membres du Réseau dans la démarche de partenariat citoyen pour faire évoluer les pratiques et développer les capacités;
- Mettre à la disposition des membres du Réseau et des partenaires citoyens des ressources et des formations sur le partenariat citoyen;
- Veiller au respect des principes directeurs appuyant le partenariat citoyen à travers toutes les activités du Réseau.

4. Principes directeurs

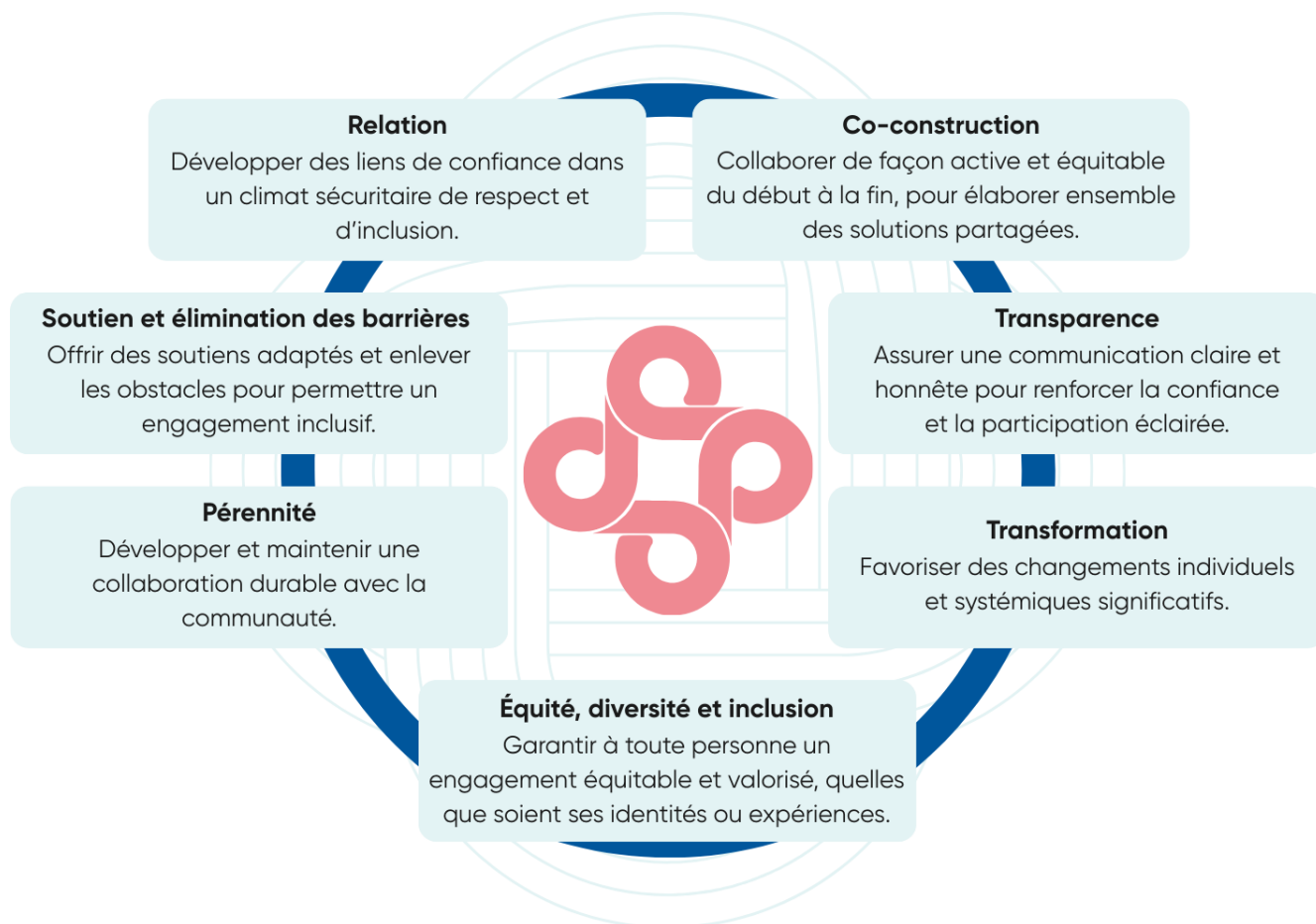
Les sept principes directeurs soutenant le partenariat citoyen dans toutes les activités du Précrisa sont tirés du Cadre Apprendre Ensemble⁵. Ces principes ont été identifiés par un ensemble de patientes et patients partenaires, de chercheurs et chercheuses ainsi que de responsables du système de la santé à travers le Canada dans le

⁴ Précrisa (2024). *Charte du Réseau Précrisa*.

⁵ L'Espérance et al., *Apprendre ensemble : un cadre d'évaluation de l'engagement des patients et du public (EPP)*, 2023, <https://ceppp.ca/wp-content/uploads/2023/02/apprendre-ensemble-cadre-devaluation.pdf>.

cadre de la Stratégie de recherche axée sur le patient⁶. Chaque membre est encouragé à anticiper, dès les premières étapes des projets, les considérations à intégrer, adapter ou co-crée en conformité avec ces principes.

Figure 2 : Principes directeurs soutenant le partenariat citoyen⁷



5. Accompagnement

La Charte définit clairement les orientations encadrant le partenariat citoyen au sein du Précrisa. La plateforme Partenariat du Précrisa sera dédiée à sa mise en œuvre⁸. Elle sera créée en tenant compte des besoins exprimés par les membres. Elle pourrait notamment offrir divers outils, des formations et un accompagnement personnalisé afin de soutenir l'application concrète des principes de partenariat citoyen dans les projets portés par les membres et partenaires du Précrisa, en cohérence avec les priorités du Réseau.

⁶ L'Espérance et al., « Developing a Canadian Evaluation Framework for Patient and Public Engagement in Research: Study Protocol », *Research Involvement and Engagement* 7, no 1 (2021):10, <https://doi.org/10.1186/s40900-021-00255-4>.

⁷ L'Espérance et al., *Apprendre ensemble : un cadre d'évaluation de l'engagement des patients et du public (EPP)*, 2023, <https://ceppp.ca/wp-content/uploads/2023/02/apprendre-ensemble-cadre-devaluation.pdf>.

⁸ Précrisa (2025). *Plateformes, outils et services*, <https://precrisa.ca/plateformes-outils-et-services/>.

Annexe

Mandat d'engagement des partenaires citoyens du Réseau Précrisa

Le mandat d'engagement est un outil destiné à clarifier les attentes en matière de partenariat entre les responsables de projets (axes, tables, comités, groupes de travail ou autres initiatives soutenues par le Réseau Précrisa) et les partenaires citoyens.

Pour l'utiliser efficacement, voici les étapes recommandées :

1. Familiarisez-vous avec le contenu du mandat et réfléchissez au type de partenariat souhaité ainsi qu'aux raisons qui le motivent.
2. Amorcez un dialogue ouvert et transparent avec les partenaires citoyens en vous appuyant sur les questions directrices proposées, afin de coconstruire le partenariat selon le contexte du projet et les besoins des personnes impliquées.
3. Réviser le mandat en cours de route, selon l'évolution du projet.
4. Lorsque pertinent, joignez le mandat à la demande au comité d'éthique et complétez-le avec les autres documents requis.
5. Ce mandat étant spécifique au Précrisa, veuillez consulter l'institution responsable de la gestion des fonds et des demandes liées au projet, afin de vous assurer qu'il est conforme aux directives en vigueur et, le cas échéant, l'adapter.

Gabarit à compléter selon le projet.

Section 1 : Projet

Quel est le contexte et quels sont les objectifs du projet? À quelles étapes les partenaires citoyens seront impliqués? Quelle valeur leur contribution ajoutera-t-elle?

Section 2 : Perspectives citoyennes

Quels critères guideront la sélection des partenaires citoyens? Comment assurer l'inclusion de voix sous-représentées et garantir une participation volontaire et respectueuse?

Section 3 : Logistique

Quelle est la durée du mandat? Quels seront la fréquence, la durée et le format des rencontres?

Section 4 : Rôles et responsabilités des responsables du projet

Quels mécanismes seront utilisés pour s'assurer que les partenaires citoyens peuvent s'exprimer en toute confiance? Comment leurs apports seront-ils pris en compte et reconnus? Une formation au partenariat est-elle prévue?

Section 5 : Rôles et responsabilités des partenaires citoyens

À quoi s'engagent les partenaires citoyens pendant et entre les rencontres ? Quel degré d'influence auront-ils dans le processus de coconstruction des décisions, des orientations et des livrables? (Voir la Figure 1)

Section 6 : Compensation

À compléter pour préciser les modalités prévues pour compenser l'engagement :

Le ou la (type de partenaire) recevra une compensation¹ (de __\$/heure jusqu'à un maximum de 280\$/jour ou de façon exceptionnelle sous forme de carte cadeau d'une valeur de __\$), pour sa (présence, préparation², participation et/ou participation active³) à/aux (activités).

- ☐ Les frais de déplacement pour la (présence, préparation, participation et/ou participation active) à/aux (activités) peuvent être remboursés après approbation de la direction, conformément aux taux en vigueur à (nom de l'institution responsable de la gestion des fonds et des demandes⁴).
- ☐ Frais de déplacement non applicables.

Veuillez noter que :

- Les compensations en argent constituent un revenu et sont, par conséquent, imposables ([Revenu Québec](#), 2025).
- Les compensations en argent peuvent avoir une incidence sur la situation fiscale ainsi que sur les avantages sociaux. Il incombe à chaque personne de vérifier les impacts sur sa situation personnelle afin de prendre une décision éclairée.
- Les partenaires citoyens ont la liberté d'accepter ou de refuser la compensation proposée.

Notes :

¹ Les compensations du Réseau Précrisa sont de 40\$ de l'heure jusqu'à un maximum de 280\$ /jour. Une augmentation de 2% de ce taux est prévue, chaque année, à partir de 2026. Les compensations sous forme de cachet sont encouragées, tandis que l'usage des cartes-cadeaux devrait rester limité. Toutefois, une carte-cadeau d'une valeur maximale de 60 \$ peut être exceptionnellement attribuée pour reconnaître un engagement ponctuel.

² Les responsables de projet et les partenaires citoyens sont encouragés à échanger en amont sur le temps requis pour préparer les activités.

³ Définition de participation active : « la participation active consiste à s'impliquer de manière régulière et engagée dans les tâches, les décisions, et la collaboration pour atteindre les objectifs communs. La participation active est déterminée par le, la ou les responsables des équipes ou instances impliquant des partenaires citoyens ».

⁴ Les taux sont déterminés selon les directives de l'institution gestionnaire des fonds, notamment l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) pour les projets du Précrisa. À l'UQAR, les frais de déplacement sont automatiquement calculés dans le Formulaire de déclaration des dépenses, conformément à la *Directive Déplacement et Séjour*.